



BULLETIN D'INSCRIPTION  
MARCHE PAYSAN « ARGONNE 1792 »

Valmy les 20 -21 Août 2022

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE ACTIVITE

Nom :	Prénom :
Titre de votre entreprise :	
Domaine d'activité, produits en vente :	
Statut juridique :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
N° siret (prof) :	
Adresse email :	
Tél . mobile :	Tél Fixe :
Site Internet :	
Membre d'un groupement ou réseau – Titre :	

Je certifie exact les renseignements portés sur la présente fiche,

Fait à, \_\_\_\_\_ le, \_\_\_\_\_ 2019

Signature,



# MARCHE PAYSAN « ARGONNE 1792 »

VALMY les 20 -21 Août 2022

## CONDITIONS DE PARTICIPATION ET RESERVATION

Le marché Paysan de Valmy s'inscrit comme une animation importante de l'événement « ARGONNE 1792 » mais aussi s'inscrit sur parcours officiel de « La Route de Goethe 1792 » de Weimar (Allemagne) à Valmy (France) passant par Longwy et Verdun.

Durée du Marché : deux jours - Horaires : Samedi de 10h à 19h avec prolongation nocturne à prévoir jusqu'au Feu d'artifice à 22h qui accueille de 2.000 à 3.000 visiteurs (Fin 0h00) et dimanche de 10h à 18h  
Installation : à partir de 8h – Tous les véhicules doivent quitter la zone piétonne pour 9h30.

Tarifs prix net, l'association Pays d'Argonne n'est pas assujettie à la TVA, Article 293 B du CGI

### EMPLACEMENT

Espace de 9m <sup>2</sup> (soit +/- de 3m x 3m) pour deux jours.	1	40€
Espace de 18 m <sup>2</sup> (soit +/- 6m x3m) pour deux jours.	Ou 2	70€
*Demande particulière type électricité surcoût	Elect.	10€
Total		
Bon de réduction de -20€		
Total à payer		

\*Joindre directement l'organisateur.

**Bon de Réduction de -20€** pour les exposants adhérents à l'une des associations ou organisations suivantes :

- Association **Pays d'Argonne** (Ardennes, Marne, Meuse)
- Association **Richesses d'Ardennes**
- Association des Producteurs de l'Argonne Champenoise – **Argonne en Bouche**

Un **Bon de réduction** par exposant/stand valable pour les deux jours. Justificatif à demander auprès de votre organisation associative, à joindre à votre règlement.

Règlement de la totalité des frais d'inscription à la réservation par chèque (à l'ordre de PAYS D'ARGONNE) ou virement bancaire (RIB disponible sur demande).

**Transmettre une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.**

Nom et qualité du signataire juridiquement responsable :

.....  
Date :

Signature et Cachet de la société

Document et règlement à retourner par courrier, ou par email avant le 17 / 07 / 2022

à : Association PAYS D'ARGONNE

22 Rue Jules Bancelin – 55120 LES ISLETTES

email : [coordinatrice@pays-dargonne.fr](mailto:coordinatrice@pays-dargonne.fr) ou [argonne17925@pays-dargonne.fr](mailto:argonne17925@pays-dargonne.fr) [2]

## NOTES PARTICULIERES

---

Après inscription et réception de votre règlement, vous recevrez une confirmation et une facture acquittée. Après la clôture des inscriptions, nous vous communiquerons un plan de situation, un programme des journées ainsi qu'un badge ou laissez-passer.

En participant au **Marché Paysan** « ARGONNE 1792 », l'exposant s'engage à :

- à Assurer la promotion de l'événement auprès de ses clients (visibilité sur son site internet, courriers, réseaux sociaux, ...)
- à diffuser le programme des journées Argonne 1792 et mettre l'affiche d'annonce de l'événement (fournie par Pays d'Argonne) dans son établissement ou stand dès réception.
- à accepter l'utilisation de son image à des fins de promotion de l'événement Argonne 1792.

### Conseils :

N'oubliez pas, vous serez plongés à la fin du XVIIIème, sous la révolution, et vous ferez au mieux pour agencer votre échoppe avec des matériaux en bois et couvert de tissu blanc ou écru. Ce n'est pas obligatoire mais cet effort de votre part vous permettra d'obtenir un emplacement stratégique, au plus près du cœur de la place de la Révolution et encore plus facilement si vous êtes déguisés !

Si vous souhaitez passer la nuit du 20 au 21 août 2022 sur Grandpré ou dans ses environs, il est vivement souhaité de réserver dès maintenant votre hébergement en contactant l'Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise à Vouziers au 03 24 71 97 57 ou le camping de Grandpré via la Mairie.

### A noter :

Les camionnettes ou fourgon (Stands commerces ambulants) seront positionnées autour de l'espace dédié au Salon du Tourisme et de la randonnée situé au COSEC de Grandpré.

**100 à 150** emplacements - les premières inscriptions bénéficieront d'un meilleur positionnement.

---



## DATE LIMITE D'INSCRIPTION

### Places limitées !

## Clôture le 21 juillet 2022



Document et règlement à retourner par courrier, ou par email avant le 17 / 07 / 2022 à :

Association PAYS D'ARGONNE

22 Rue Jules Bancelin – 55120 LES ISLETTES

email : [coordinatrice@pays-dargonne.fr](mailto:coordinatrice@pays-dargonne.fr) ou [argonne17925@pays-dargonne.fr](mailto:argonne17925@pays-dargonne.fr) [3]